ESPACE SOCIAL EUROPÉEN

POLITIQUE SOCIALE
TROIS OBSTACLES AUX « VRAIES » ÉCONOMIES

ET SI L'IA PRENAIT LES CHOSES EN MAIN ?

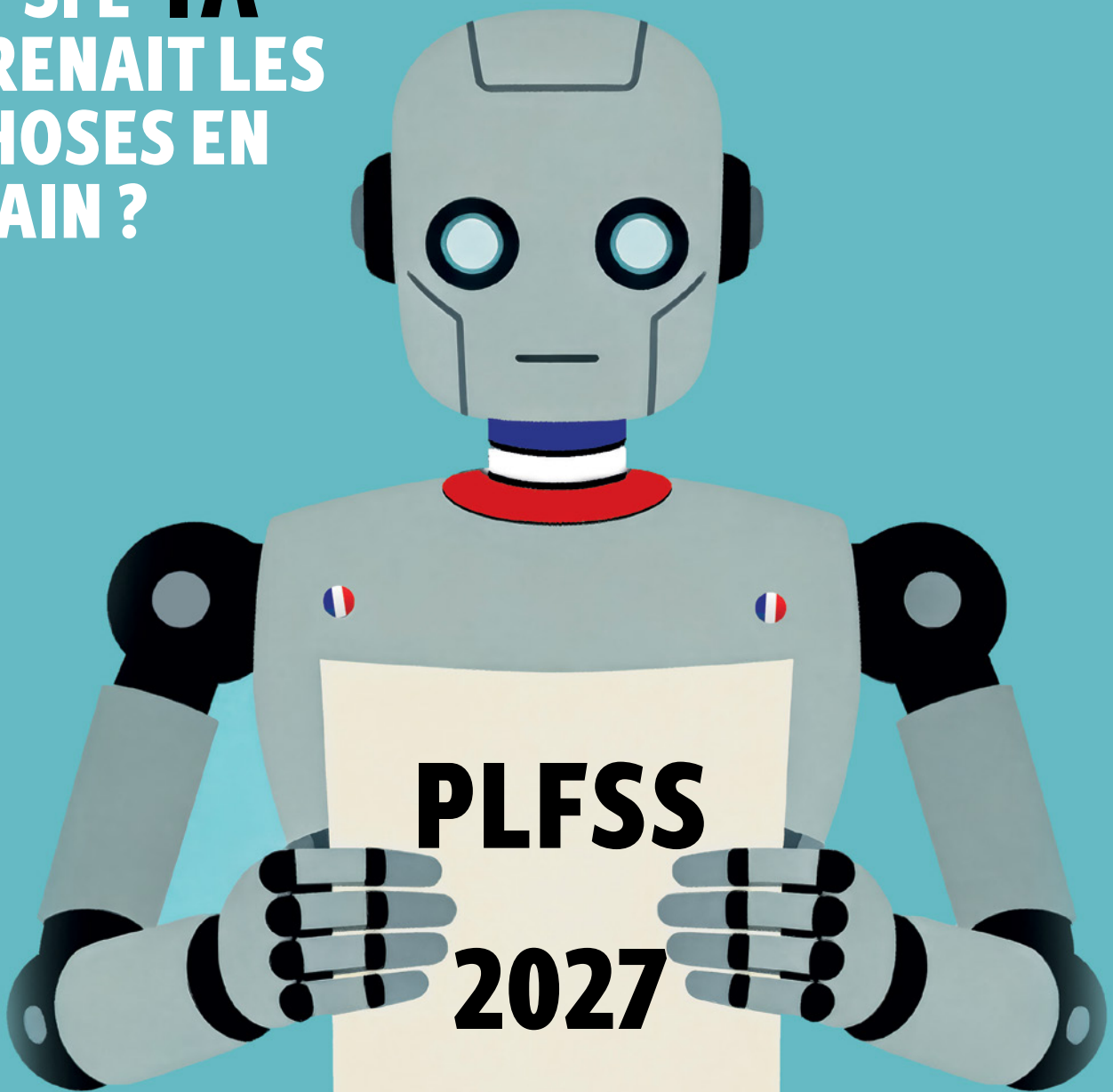

N° 1305 - BIMENSUEL DU 25 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2026 - 15 €



BRANCHE FAMILLE
DES MARGES D'EFFICIENCE ?

PRÉVOYANCE
LE BILAN DE LA LOI ÉVIN

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Parlons santé mentale!
GRANDE CAUSE NATIONALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mon soutien psy
Ne restez pas seul avec votre mal-être

Mon soutien psy, ce sont des séances d'accompagnement avec un psychologue, remboursées par l'Assurance Maladie.

Trouvez un psychologue proche de chez vous en scannant ce QR code.

ameli.fr

ÉDITO

Alexandre Beau



Cohérence et utilité

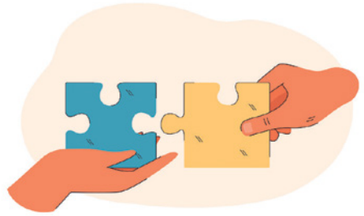

Alors que le gouvernement finit de peaufiner ses PLF et PLFSS, l'un des autres faits majeurs de ces derniers jours aura été la remise des tant attendues conclusions de la mission portant sur une « *articulation cohérente entre AMO et AMC* ». Si nous reviendrons dans notre prochain numéro sur le détail des mesures formulées au travers de cette contribution, le contexte l'entourant pose question. Davantage que leurs finalités.

Il faut revenir quelques mois en arrière au lancement de cette initiative gouvernementale. Celle-ci venait contrebalancer une LFSS visant le gel des cotisations en ouvrant une réflexion de fond sortant du sempiternel va-et-vient entre transfert de charges et hausse de taxe imposés aux Ocam depuis l'après-Covid. Sur le papier, l'objectif est louable. Or, qu'entendaient donc nos ministres lorsqu'ils visaient cette « *articulation cohérente* » ? Des premiers échos qui nous parviennent, pas forcément celle qui aura été finalement dessinée par les quatre personnalités missionnées pour l'occasion. Là où certains espéraient quelques réajustements marginaux, globalement en défaveur des complémentaires, disons-le, afin de faire du neuf avec du vieux, le rapport dessine une tout autre perspective en mettant l'accent sur l'importance de la reconnaissance de leur rôle. En les confortant en tant que co-financeur, mais pas seulement.

L'esprit de ce rapport est de les associer pleinement sur l'accompagnement des patients chroniques, sur le développement d'une offre de service en direction des patients ou bien sur la prévention. Sur ce dernier enjeu, cela tombe bien, les Ocam n'ont cessé de répéter leur souhait de pouvoir en faire plus. Or, nul ne peut nier que les efforts consentis jusqu'ici par la seule CNAM se sont révélés insuffisants face aux enjeux de santé publique auxquels nous faisons face.

Plus qu'une réinvention de ce qui peut se faire déjà de façon marginale, cette démarche s'inscrirait *in fine* dans cette logique de « *transfert de responsabilités* » dépeinte par Stéphane Junique, l'un des co-auteurs du rapport, dans le numéro 1304 d'*ESE*. En somme, la matérialisation de la fameuse maxime « fillonienne » datant de la campagne présidentielle de 2017 rappelant « qu'on les a installés là, alors autant qu'ils soient utiles ! ». Cette synthèse peut paraître simpliste mais il n'en demeure pas moins qu'il serait utile de ne pas l'écarter d'un revers de main. Ne serait-ce pas cela être cohérent, au final ? ■

© Magnificat

SOMMAIRE

6 - ÉVÉNEMENT
Et si l'IA faisait le PLFSS?

10 - SÉQUENCES
10 • Famille
Politique familiale : des mesures d'efficience pour mieux prioriser.
12 • Prévoyance
Loi Évin : la DSS dresse le bilan.
13 • Europe
Médicaments : rapatrier les usines, une idée, mais des obstacles.
14 • Analyse
Pourquoi il est si difficile de faire de vraies économies?

ESPACE SOCIAL EUROPÉEN
Sarl au capital de 60 000 €
RCS Paris B 480 706 159 (2005B02166)
27, rue des Bergers 75015 Paris
Tél. : 01 53 24 13 00
Associés : Alexandre Beau et Pascal Beau
Directeur de la publication et de la rédaction : Alexandre Beau

ABONNEMENTS 01 53 24 13 18
abonnements@espace-social.com

21 numéros/an et plus de 200 lettres électroniques.
- Professionnel : 450 € TTC.
- Individuel : 250 € TTC
- Association : 350 € TTC.

ADMINISTRATION
secretariat@espace-social.com

RÉDACTION
Analyse : Pascal Beau
Assurance Maladie - Sécu - International
Action sociale :
Alexandre Beau, *a.beau@espace-social.com*
Prévoyance complémentaire, Famille :
Emilie Guédé, *e.guede@espace-social.com*
Rédacteur graphique - Site Internet - Réseaux - Podcast :
Gladys De Micheli, *g.demicheli@espace-social.com*
Photos : cocktailsante.com
Couverture : Fanjianhua / Magnific (Montage)
IMPRESSION RAS - 6, avenue des Tissonvilliers 95400 Villiers-le-Bel.

COMMISSION PARITAIRE
N° 0531 T 87714 - ISSN : N° 0999-7822.
Prix au numéro : 15€
Tous droits de reproduction réservés. Membre du syndicat de la presse économique, juridique et politique. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obligatoirement obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris - Tél. : 01 44 07 47 70

PANORAMA

Retraite, ce que disent les experts de la mission TER…







Après moult incertitudes, la conférence Travail, Emploi, Retraite (TER) a remis son rapport au gouvernement. On rappellera que ce temps de concertation approfondi initié par Jean-Pierre Farrandou, ministre du Travail, s'est tenu en l'absence du Medef, de FO et de l'U2P. Un texte dense au final, complet et utile. Si les parties travail et emploi mettent en évidence d'assez larges consensus, sans surprise celui sur la retraite confirme la césure entre État et patronat d'un côté et les organisations syndicales de l'autre.

Jean-Denis Combrexelle, Anne-Marie Couderc et Pierre Ferraci, les rédacteurs, confirment, là encore sans surprise, l'impératif d'un âge d'équilibre (ne pas confondre avec âge légal d'ouverture des droits) se substituant à l'âge du taux plein. Ils rejettent l'idée de suppression d'âge légal (AOD), énoncée ici et là, « *un facteur de fortes inégalités* », au final. Trois courbes sur la retraite font « froid dans le dos » : celle de l'âge d'ajustement pour équilibrer le système dans son ensemble au vu du scénario de référence du COR et de l'INSEE, soit 65 ans et plus à compter de 2034. S'agissant de l'équilibre comptable par le seul critère du montant de la pension moyenne, il faudra baisser celle-ci de 4 à 5 % *a minima* (voire 8 % d'ici 30 ans) ou, d'augmenter les cotisations de 2 à 3 % dès 2034. Ambiance ! L'analyse est complétée par un volet conditions de travail, pénibilité, plutôt bien travaillé. ■

➤ … ce que font les autres

Il n'y a pas que le gouvernement français qui cherche à faire des économies sur les retraites. La plupart des pays membres de l'UE, confrontés à des défis financiers redoutables, décident de mesures temporaires, voire amplifient leurs réformes paramétriques. La Belgique a décidé de plafonner, pendant deux ans, à 2 000 € par mois les pensions bénéficiaires de la règle de l'indexation automatique sur l'inflation. Idem pour la Roumanie, qui gèle les allocations depuis 2025. L'Autriche désindexera également d'ici la fin 2028 les pensions servies. La Grande-Bretagne sollicite auprès des retraités aisés le remboursement des aides fiscales pour le paiement des factures d'énergie. L'Espagne, compte tenu des nouvelles générations d'inactifs à compter de 2030, prépare un plan d'ensemble de modération des coûts.

Reste la réforme paramétrique d'Allemagne, où le chancelier Merz doit compenser le passage de l'âge légal à 67 ans par le maintien du droit anticipé à 63 ans pour les cotisants ayant une carrière complète. ■



➤ … et ce que nous ferons ?

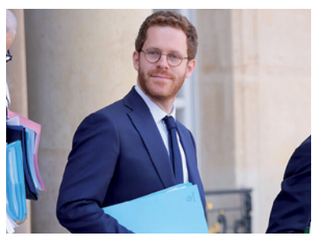

David Amiel, ministre des Comptes publics, a « lâché le morceau » sur les 6 Mds € d'économies que le gouvernement entend réaliser sur les retraites. Déjà, un effritement sur le montant limite de l'avantage fiscal (un seuil de 3 000 € projeté au lieu de 4 439 € pour un couple). Puis un lissage des revalorisations liées au strict indice des prix pour les pensions de base inférieures à 1 234 €, une règle de 50 % de l'indice des prix pour celles comprises entre 1 234 et 2 034 €. Enfin, un gel complet des pensions en 2027 pour celles situées au-delà de 2 034 €.■

➤ Urgence, petite enfance

Stéphanie Rist, lors des Assises de la petite enfance, a présenté un plan d'urgence pour soutenir les crèches et l'accueil individuel. 90 Ms € de crédits supplémentaires sur deux ans. Le plan permet une revalorisation de la prestation de service unique (PSU) afin de soutenir l'équilibre économique des crèches. Une augmentation du bonus territoire est prévue. Au delà, l'acceuil en crèche sera aidé. Tout comme la compensation par la CNAF des décalages d'admission pour le bénéficiaires du nouveau congé de naissance. ■



À NOTER



Stéphanie Rist exige des gestionnaires de plateformes de téléconsultation la cessation immédiate de l'option payante pour prise de rendez-vous prioritaire.

•

98 % des Français se déclarent satisfaits de leur laboratoire de biologie (sondage Fédération de biologie médicale-CSA). Cool !

•

MG-France, premier syndicat de médecins généralistes libéraux, a présenté 40 propositions sur la réorganisation des soins et la place de la médecine de premier recours en vue de l'élection présidentielle.

•

La faiblesse de protection des hôpitaux face à **l'absence de cybersécurité est jugée grave par la plupart des acteurs informatiques.** En cause, l'inadaptation des règles UE sur le marquage CE des produits (le Cyber Resilience Act n'est pas reconnu…), les carences de formation des professionnels et, le désert industriel français.

•

La MGEN mobilise les milieux parlementaires contre la perspective de retrait de la délégation de gestion du RO des enseignants. Un enjeu économique de 90 Ms € (100 000 salariés) et politique bien sûr.

ILS ONT DIT



« Il faut faire de nos lieux de vie des lieux de santé. Je prône, entre autres propositions, une conférence nationale sur la prévention, associée à plusieurs outils que sont un sous-objectif prévention dans l'Ondam, des contrats locaux de santé, une priorité dédiée à l'enfance et la jeunesse, l'association des complémentaires santé à l'effort national, la mise en place d'une information fiable destinée au public, un NutriScore obligatoire, l'objectif d'une génération sans tabac »
Cyrille Isaac-Sibille, député (les Démocrates), président de la mission « Construire un système de prévention »

« Dans les périodes de fortes tensions politiques et sociales, les choix collectifs sont toujours difficiles. Les chiffres des institutions et des experts n'ont jamais été aussi précieux et, vu le contexte, plus fragiles. Selon leurs convictions politiques, les individus ne perçoivent pas dans les données les mêmes réalités. Il existe alors un fossé partisan même pour des faits objectifs et vérifiables, comme le taux d'impôt, l'immigration, la protection sociale. Sans compter le fait que les citoyens jugent les situations au regard du soutien ou de l'opposition envers les gouvernements en place ».
Stefanie Stantcheva, professeure d'économie à Harvard, dans *Challenges*.





« Il nous faut désormais financer en matière de soins hospitaliers, comme ailleurs, la réalité du service rendu, des activités accomplies et non les statuts… voilà pourquoi nous demandons un changement de logiciel au travers d'une loi de programmation sur 5 ans couplée avec 15 actions portant la coopération, l'innovation et l'investissement. Tout est concerné, notamment la mise en place d'un vrai service public de soins équitable et partagé, le respect du SMR dans les pratiques et les innovations indispensables, le développement massif du numérique en santé avec des données conçues comme un levier de performance, l'investissement dans la formation et les compétences ».
Lamine Gharbi, président de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

LES CHIFFRES

53,7 %
seulement de taux de vaccination antigrippale chez les 65 ans et plus (objectif de 75 %) et de 24 % pour les personnes à risque âgées de moins de 65 ans… (Source : Santé Publique France).

8 124
décès dus à la canicule 2026, (selon SPF). 70 % des morts avaient 75 ans et plus.

100
produits sains donc favorable à la bonne santé doivent être vendus à prix coûtant, selon 42 associations, dont France Associations, Familles Rurales, etc.

4,5 %
de baisse de ventes de paquets de cigarettes (950 millions) au premier semestre 2026.

76 %
des principes actifs de la pharma allemande proviennent de Chine…

124 000 €
montant moyen de revenu d'activité des médecins libéraux en 2021 avec des écarts de 1 (pédiatres) à 5 (radiothérapeutes) ; les généralistes sont à 98 300 €.

12 %
du PIB français consacré à la retraite en capitalisation (11 % en Italie, 7 % en Allemagne).

370 000
naissances en Italie en 2025, contre 645 000 décès. Effondrement démographique sans équivalent en UE en vue !

© Cocktail Santé - Wikipédia -Magnific

Et si l'IA faisait le PLFSS ?

Que se passerait-il si un outil aussi puissant qu'une IA venait à prendre en main la rédaction du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale en vue de s'assurer que les trajectoires budgétaires initialement prévues soient respectées à la lettre ? Plongée dans de la pure science-fiction politico-socio-économique.



Que l'affaire est compliquée ! Décidément l'élaboration du PLFSS 2027 se révèle être un sacré casse-tête pour Sébastien Lecornu. Le locataire de l'hôtel de Matignon avait pourtant exigé de ses ministres, en début d'été, de lui fournir des pistes d'économies solides et transposables dans un projet de loi, en vue de pouvoir présenter une copie budgétaire respectant la trajectoire qu'il avait fixée l'an dernier. Plusieurs semaines plus tard, le constat est implacable : bien que plusieurs objectifs chiffrés aient été avancés dans la presse, rien ne fait consensus. Bref, le flou persiste alors que le gouvernement entend toujours présenter son projet Sécu le 30 septembre prochain en parallèle du PLF.

Face à cette situation des plus complexes, dans un contexte politique qui ne l'est pas moins, le Premier ministre a décidé de se tourner vers un tiers de confiance. Exit les énièmes réunions d'administrations centrales, les recommandations des cabinets de conseil, et autres séminaires, place désormais aux nouveaux usages avec un Exécutif demandant à l'IA de l'aider dans l'orientation et la rédaction du contenu du prochain PLFSS en vue d'atteindre les 13 Mds € de déficits ambitionnés pour la Sécurité sociale en 2027. Une première mondiale !

Nous vous rassurons, à l'heure où ces lignes sont écrites, le numérique n'a pas pris le pas sur le pouvoir politique. Tout ceci relève de la pure fiction. Toutefois, la démarche suscite la curiosité, car le potentiel d'une technologie, telle que l'IA, repose sur sa capacité à aller chercher les solutions les plus efficaces pour répondre aux objectifs qui lui sont fixés en respectant, sur le papier, une forme de neutralité électorale. En cela, elle se distingue des initiatives pouvant être menées par les différents groupes parlementaires autour de leurs propositions de contre-budget. La « machine » n'a qu'une seule finalité : donner la réponse la plus précise à la requête, et aux paramètres définis via celles-ci, que nous lui envoyons.

Alors, quel menu budgétaire l'IA nous concocterait-elle si nous décidions de lui demander de nous rendre une copie du PLFSS 2027 respectant les trajectoires définies par le gouvernement ces derniers jours ? Explorons les contours de deux scénarios. A priori, les plus plausibles.

Vibe — QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

Dans le cadre de la rédaction de cet article, *ESE* s'est exclusivement appuyé sur l'outil conversationnel Vibe déployé par Mistral AI, le champion français (et européen) en matière d'IA générative. Nous avons volontairement exclu les IA américaines pour cet exercice.

En matière d'approche, nous avons soumis de multiples requêtes simulant des trajectoires et des objectifs budgétaires de façon à le pousser à nous fournir les éléments de réponse les plus précis et les plus réalistes. La partie chiffrage s'appuie donc tout autant sur les déclarations d'intention du Premier ministre que sur les prévisions réalisées par des acteurs institutionnels, tels que la Banque de France ou l'Insee. Nous noterons, au passage, que chaque proposition de mesures d'économies formulée par l'IA s'est à la fois prioritairement appuyée sur les travaux menés par des organismes officiels comme l'IGF et l'IGAS, voire par des think tanks (Terra Nova, Montaigne…), mais aussi, en calculant l'impact politique et social qu'elles pourraient avoir si elles venaient à être présentées dans ce PLFSS. Aucune ouverture de nouveaux droits ou de dispositifs n'est ici prise en compte.

© Cocktail Santé

SCÉNARIO 1 :
Le scénario du PLFSS 2027 tel que projeté actuellement

Article liminaire
Contexte économique et enjeux

En 2027, la France fera face à un contexte économique marqué par une croissance atone et une inflation persistante marquée par une croissance du PIB de 0,9 % (prévision Banque de France de ce mois-ci) reflétant un ralentissement de l'activité et une demande intérieure faible. L'inflation devrait être de 2,3 %, soit une progression supérieure aux anticipations initiales (1,9 %), en raison des tensions sur les prix de l'énergie et des services. La masse salariale progresserait de 1,7 % (contre 1,9 % anticipé), tirée par une baisse de l'emploi (-0,2 %) et une modération des salaires. Le taux de chômage monterait à 8,1 % (7,7 % attendus pour la fin d'année 2026).

Dans ce contexte, le déficit de la Sécurité sociale reste un défi majeur. Pour 2027, le gouvernement veut le ramener autour des 13 Mds €, soit près de 10 Mds € d'écart par rapport à celui de 2026 (projection de 23,2 Mds € — LFSS 2026), en baissant le taux de progression de l'Ondam vers les 2 % (3,1 % à 2026). Dans ce cadre, le PLFSS fixe trois priorités :

❶ Maîtriser les dépenses de santé *via* des économies structurelles.
❷ Renforcer les recettes.
❸ Protéger les ménages les plus vulnérables.

Équilibres globaux

Le déficit global de la Sécurité sociale est ramené à 13 Mds € grâce à des économies sur les branches Retraite et Famille, une hausse des recettes et une hausse de l'ONDAM maîtrisée à 2 %.

Équilibre global Sécurité sociale 2027 (en Md€)

Branche	2026 (réalisé)	2027 (prévision)	Évolution
Maladie	-11,5	-8,1	+3,4
Retraite	-9,2	-5,8	+3,4
Famille	-2,3	-1,5	+0,8
Autonomie	-1	-0,8	+0,2
AT-MP	+0,1	+0,2	+0,1
Total	-23,2	-13,0	+10,2

Les mesures correctives nouvelles

Sur le volet de la maîtrise des dépenses :

›› Sur l'ONDAM :

›› Sur le poste médicaments :

› Nouvelle baisse de prix de 5 % sur les médicaments génériques et biosimilaires accompagnée de la mise en place de pénalités pour les prescripteurs excessifs (procédures MSO/MSAP) : **500 Ms €**.

› Déremboursement de médicaments à faible bénéfice (voire nul) : **500 Ms €**.

›› Renforcement des contrôles, avec la vérification systématique des prescriptions abusives ou inules, cumulé avec une augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la fraude *via* le recrutement de contrôleurs supplémentaires : **500 Ms €**.

› Mise en place d'une réforme sur les arrêts maladie : fiscalisation des indemnités, aujourd'hui totalement ou partiellement exonérées, et abaissement de leur plafond de 3 à 1,8 SMIC. Ces mesures permettraient de dégager **2 Mds €** d'économies.

› **Optimisation des hospitalisations :** développement de la chirurgie ambulatoire de 15 % réduisant le volume de dépenses lié aux hospitalisations complètes, voire inutiles. En sus, utilisation accrue des technologies de télésurveillance : **500 Ms €**.

›› Sur les retraites :

› Abaissement à 3 000 € du plafond d'abattement fiscal pour les retraités (contre 4 439 € actuellement) et plafonnement du taux d'indexation des pensions à 1,5 % au lieu de 2,3 % pour celles comprises entre 1 260 € et 2 034 € mensuels. L'indexation de 2,3 % est maintenue en dessous de ce seuil. Au-delà, gel total des pensions. Objectif : **3,5 Mds €** d'économies en protégeant les petites retraites tout en évitant une hausse de déficit liée à l'inflation.

›› Sur la famille :

› Gel total des aides au logement (APL) sur l'exercice 2027. Objectif : **1 Md €** d'économies.

›› Sur l'autonomie :

› Optimisation des dépenses *via* la mutualisation des services d'aide à domicile pour **500 Ms €**.

›› Sur la gestion de la Sécurité sociale :

› Mise en place d'un plan généralisé de baisse des dépenses administratives à hauteur de **1 Md €**.

Sur le volet des recettes :

›› Hausse de la CSG de 0,2 point pour enregistrer **2,5 Mds €** de recettes supplémentaires. Si l'impact est nul pour les entreprises, cette mesure impacterait les salariés à hauteur de 5 € par mois pour un salaire de 2 500 € net. Elle permettrait de compenser la baisse des recettes liée au ralentissement de la masse salariale tout en évitant une hausse des cotisations patronales impactant le marché de l'emploi.

›› Hausse des cotisations AT-MP de 0,1 point à hauteur de **700 Ms €** pour équilibrer les comptes de la branche.

›› Suppression de certaines niches sociales, par exemple sur les heures supplémentaires, à hauteur de **500 Ms €**.

›› Taxation des superprofits, réalisés dans le secteur de l'énergie, en appliquant un taux de 10 % sur les marges exceptionnelles supérieures à 15 %. Objectif : **500 Ms €** de recettes supplémentaires.

›› Hausse de la contribution de solidarité autonomie en vue de générer **500 Ms €** de recettes pour mieux financier la branche.

L'impact net de ce train de mesures permettrait de réduire le déficit de 10,2 Mds € par rapport à 2026 avec une baisse des dépenses à hauteur de 5,5 Mds € et une hausse des recettes pour 4,7 Mds €.

En parallèle, les efforts consentis sur le budget de l'État, *via* le PLF, seraient également conséquents en vue de ne pas

dépasser la fatidique barre des 5 % de déficits publics par rapport au PIB. Pour l'IA, ceux-ci devraient se monter a minima à hauteur de 12,9 Mds € en vue de limiter le déficit de l'État à 125,6 Mds €. Cet effort se concentrerait principalement sur le gel des budgets ministériels (hors santé, éducation, défense), la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 0,5 % et la baisse de 10 % des subventions non obligatoires aux associations, pour un montant total de 8 Mds € ; la baisse des aides non ciblées aux entreprises pour 2 Mds € (ex. : créances sur le CICE, suppression de niches fiscales inefficaces) ; le durcissement des règles de l'assurance chômage (ex. : réduction des montants, de la durée d'indemnisation et des conditions d'éligibilité) pour 3 Mds € et ; le renforcement des contrôles en matière de fraude fiscale en vue d'augmenter les recettes de l'État de 2 Mds € ; et enfin, la vente de participation dans des entreprises (ex. : ADP, Engie, Française des jeux…) à hauteur de 2 Mds €.

Au global, les 13 Mds € de déficit de la Sécurité sociale cumulés aux 127,1 Mds € de celui de l'État feraient que la France présenterait un déficit public total de 138,6 Mds € sur 2027.

SCÉNARIO 2 :
Et si le contexte économique se dégradait davantage ?

Article liminaire
Contexte économique et enjeux

La situation économique va se dégrader en 2027 sous l'effet cumulé des regains de tensions à l'international, provoquant le ralentissement de l'économie mondiale et la hausse des coûts d'approvisionnement en matière première, et de l'incertitude pesante sur les résultats de l'élection présidentielle du printemps prochain. Le PIB ne progresserait plus que de 0,3 %, tandis que le taux d'inflation grimperait à 2,8 % et que la croissance de la masse salariale, sous l'effet d'un marché du travail se dégradant (8,5 % de taux de chômage), augmenterait seulement de 1,3 %.

La conséquence directe de cette situation pour le budget de la Sécurité sociale serait une baisse des recettes de 1,8 Md € (- 1,5 Md€ de cotisations sociales et 300 Ms € de CSG) qui se cumulerait à une hausse des dépenses de 1,5 Md €, sous l'effet de la revalorisation des prestations. Le déficit global atteindrait alors les 23,9 Mds € sans mesure corrective. L'application de celles prévues dans le scénario précédemment décrit ramènerait le déficit de l'ensemble des régimes à 15,7 Mds €. Soit, un écart de 2,7 Mds € par rapport aux 13 Mds € visés par le gouvernement.

Équilibres globaux

Cette hypothèse macroéconomique plus pessimiste accentue les déficits des branches (hormis AP-MP). Pour combler l'écart de 2,7 Mds € avec l'objectif de déficit projeté dans le scénario précédent, de nouvelles mesures correctives, plus restrictives pour le coup, devront être mises en place.

Équilibre global Sécurité sociale 2027 (en Md€)

Branche	2027 (scénario 1)	2027 (scénario pessimiste PIB à 0,3%)
Maladie	-8,1	-8,5
Retraite	-5,8	-6,0
Famille	-1,5	-1,5
Autonomie	-0,8	-0,8
AT-MP	+0,2	+0,2
Total	**-13,0**	**-13,0**

Les mesures correctives supplémentaires par rapport au scénario 1

Pour ne pas davantage alourdir la politique fiscale, l'IA préconise de concentrer le gros des efforts sur le volet de la maîtrise des dépenses. Et ce, au travers de nouvelles mesures à porter dans le PLFSS :

» Sur l'ONDAM :

› Baisse de remboursement des dispositifs médicaux couverts dans le cadre du dispositif 100 % santé : **1 Md €**.

› Réforme des arrêts maladie de longue durée prévoyant une baisse de 10 % du montant d'IJ versés au-delà de 30 jours d'arrêt : 1 Md €.

› Intégration des indemnités accidents du travail/maladies professionnelles dans l'assiette fiscale : **500 Ms €**.

» Sur les retraites :

› Désindexation totale des pensions. Cette mesure permettrait de réaliser **2 Mds € d'économies**.

» Sur la famille :

› Réduction de 10 % des allocations pour les ménages dont le revenu mensuel est supérieur à 6 000 € : **300 Ms €**

Ces mesures engendreraient des économies à hauteur de 4 Mds € et 5 Mds € de recettes nouvelles pour atteindre les 13 Mds € de déficit global de la Sécurité sociale ambitionnés par le gouvernement. Il faut préciser toutefois que l'IA reconnaît, dans le cadre de ces propositions, que le coût social et politique semble impossible à assumer dans le contexte actuel. Ainsi, elle recommande de prioriser avant tout les mesures portant sur la CSG, sur la taxe sur les superprofits et sur un gel partiel des pensions de retraite (peut-être ne désindexer qu'au-delà des 2 000 €). Sur le volet santé, elle pointe qu'un mouvement de contestation combiné des médecins et des patients en parallèle d'un examen parlementaire du PLFSS et du lancement anticipé d'une campagne présidentielle, ne serait pas le timing optimal pour passer des réformes structurantes impactant le pouvoir d'achat des Français. Une connaissance des us et coutumes de notre pays somme toute assez fine, on peut le concéder !

POUR ATTEINDRE LES 3 %, C'EST « SERRAGE DE CEINTURE » GÉNÉRAL !

Si tous les yeux sont braqués sur la perspective de 2027, les décideurs qui seront aux manettes en mai prochain auront de leur côté en tête que la France s'est engagée à ramener son déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2029 à travers le Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) qui a été soumis à l'Union européenne. Faute de respecter cette trajectoire, elle s'exposerait à des sanctions économiques dans le cadre de l'application des traités. Quelles mesures générales, l'IA nous recommande-t-elle pour atteindre cet objectif ? *

Autant le reconnaître de suite, passer la barre des 3 % semble un défi des plus insurmontables à relever face à l'accumulation de facteurs (croissance ralentie, résultats des élections présidentielles, contexte international…) plombant une éventuelle reprise en main vigoureuse des trajectoires budgétaires du pays. Et pourtant, si le cap devait être tenu, des efforts considérables seraient à réaliser.

D'un point de vue des hypothèses macroéconomiques, le PIB progresserait de 1,2 % et 1,5 % en 2028 et 2029. De son côté, l'inflation ralentirait à 2 % et 1,8 %, tandis que la masse salariale augmenterait de 2,2 % et 2,5 %. Un contexte a priori un peu plus favorable, donc.

Malgré tout, des efforts soutenus seraient à réaliser. Pour la Sécu, l'objectif serait de contenir le déficit autour de 13 Mds € en 2027, en s'appuyant sur le premier scénario décrit ci-contre, à 10 Mds € deux années plus tard.

Pour l'IA, pas le choix, il faudra un traitement de choc :

- Baisser l'ONDAM à 1,5 % en 2028 et 1 % en 2029
- Réformer davantage les IJ en abaissant leur plafond à 1,5 SMIC et l'indemnisation sur les arrêts longs
- Rétablir la réforme des retraites refixant l'âge légal à 64 ans dès le premier PLFSS post élections présidentielles pour une application au 1er janvier 2028. À elle seule, cette mesure permettrait d'économiser progressivement 8 Mds €.
- Geler progressivement toutes les pensions de retraite sur ces deux exercices (qui plus est si la réforme des retraites n'est pas remise sur les rails).
- Idem, pour les APL.
- Suppression des allocations familiales, dès 2029, pour les ménages ayant des revenus supérieurs à 5 000 € mensuels.
- Augmenter la CSG respectivement de 0,2 point sur les revenus du travail en 2028 puis de 0,3 point sur tous les revenus, y compris ceux du capital, l'année suivante.



En réalité, c'est du côté du PLF que le plus gros est attendu avec une réduction incompressible de 37 Mds € du déficit de l'État (de 127,1 Mds en 2027 à 90,1 Mds € en 2029) ! Face à ce challenge, les futurs décideurs pourraient ne pas avoir d'autres choix que d'assumer un cocktail des plus détonants. Florilège : hausse du taux de TVA de 20 à 21 % (3 Mds €), de l'IS de 25 à 28 % (5 Mds €), de la taxe carbone dans le cadre de la réforme de la fiscalité écologique (2 Mds €). De même, 12 Mds € sont attendus dans un gel total des budgets ministériels, 4 Mds € sur la vente de participations de l'État dans certaines entreprises, 4 Mds € sur la lutte contre la fraude fiscale, baisse des subventions aux collectivités locales pour 3 Mds €.

Bref, l'IA souhaite bien du courage aux futurs élus !

** dans cette hypothèse, le scénario 1 du PLFSS est appliqué*



« Diella » intelligence artificielle albanaise devenue en septembre 2025 le premier système d'IA à occuper une fonction ministérielle de « Ministre des Marchés publics ».

L'exercice, ici présenté, se veut avant tout ludique. Avec un soupçon de provocation, nous le reconnaissons, face aux sempiternels revirements dans la dernière ligne droite menant à la présentation d'un PLFSS. Nous vous rassurons, Sébastien Lecornu n'utilisera pas l'IA pour définir ses prochaines orientations. Et pourtant, d'autres l'ont déjà fait à l'image au Premier ministre suédois sortant, Ulf Kristersson, qui a reconnu publiquement utiliser ChatGPT et Vibe pour obtenir un deuxième avis sur la direction à prendre en matière d'affaires publiques.

D'ailleurs, à une échelle plus large, il est intéressant de noter que plusieurs pays ont franchi le pays en matière de transfert de décisions politiques à une entité numérique. On notera ainsi que l'Albanie, pays candidatant à l'adhésion à l'Union européenne, le poste de ministre des Marchés publics a été confié à l'IA « Diella » dont la mission est de gérer, analyser et valider les appels d'offres publics et l'attribution des contrats de l'État. Et ce, dans un but de renforcer la lutte contre la corruption et de garantir la transparence des procédures. Les Émirats arabes unis vont suivre le mouvement dans les deux années à venir. Ailleurs, le Brésil se distingue également en systématisant l'usage d'algorithmes, type machine learning, pour classifier de manière autonome les dépenses des gouvernements infranationaux en vue d'améliorer l'efficacité du pilotage de ses politiques fiscales. D'autres exemples illustrant ce pourraient être mentionnés

Il n'en demeure pas moins que personne ne peut aujourd'hui totalement écarter le risque que la fiction, que nous vous dépeignons ci-dessus, devienne une réalité d'ici une trentaine d'années. Y compris dans un pays aussi particulier que le nôtre.

Alexandre Beau

© Magnifico / DR

DÉPENSES

Politique familiale : des mesures d'efficience pour mieux prioriser



© Freepik-diller / Magnifica - DR

Dans un rapport commandé par le Premier ministre, les inspections générales des affaires sociales (IGAS) et des finances (IGF) proposent plusieurs mesures dans le pilotage des dépenses de la branche Famille qui permettraient de générer un gain annuel de plus de 4 Mds €. Tout en appelant à davantage hiérarchiser les objectifs.

Faut-il s'attendre à un prochain tour de vis sur les dépenses relatives à la politique familiale ? « *La branche Famille mérite au global une remise à plat. On a besoin d'outils pour relancer la démographie, mais est-ce que tous les chèques existants font une politique familiale efficace ? Je n'en suis pas certain* », observait le Premier ministre, Sébastien Lecornu, dans son interview au Figaro du 17 septembre.
Dans un rapport daté de juin dernier, mais publié mi-août, les inspections générales des finances (IGF) et des affaires sociales (IGAS) ont repéré quelque 4,2 Mds € d'économies par an d'ici une décennie. Elles avaient été mandatées fin 2025 par le locataire de Matignon, dans l'objectif « *d'identifier des pistes d'économies en analysant l'adéquation des objectifs de politiques familiales avec les moyens déployés et la cohérence d'ensemble de ces leviers des politiques publics* », selon sa lettre de mission.
Résultat, un rapport dont certaines préconisations pourraient se révéler très impopulaires. Quelques mesures pourraient toutefois trouver leur place dans le PLF ou le PLFSS, dont la présentation est attendue d'ici quelques jours. Gisement le plus important d'économies identifié, la majoration de 10 % des pensions de retraite des parents de trois enfants et plus. IGAS et IGF recommandent de la remplacer par un forfait de 125 € par mois « *pour en supprimer le caractère anti-redistributif et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes* ». Cette proposition permettrait un gain de 1,1 Md € d'ici 10 ans, mais elle fait l'objet de vives critiques, en particulier de la CGT et de Familles de France. La piste semble pourtant inspirer l'Exécutif. Début septembre, le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou indiquait ainsi être « *en train de travailler un texte qui sera présenté dans le cadre du budget* », à propos de cette majoration.

Outils socio-fiscaux

Autre mesure à l'effet potentiellement inflammable, la prise en compte des ressources parentales pour les APL versées aux étudiants, qui permettrait un gain de 550 Ms €. La suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité, accordée aux familles d'enfants dans l'enseignement secondaire ou poursuivant des études supérieures (soit 61 € au collège, 153 € au lycée et 183 € au-delà du bac) est également évoquée, avec une économie attendue de 450 Ms €.
La mission propose aussi de réduire de 20 % les seuils de passage de la deuxième à la troisième tranche des allocations familiales. Cette baisse impacterait 591 000 ménages (à hauteur de 75 € en moyenne par mois) et représenterait une moindre dépense de 530 Ms €. IGAS et IGF recommandent également de supprimer la demi-part fiscale dont bénéficie les parents isolés, chiffrant le gain potentiel à 690 Ms €.
La « *contemporanéisation des bases ressources des prestations familiales* » est également avancée. Le chantier pourrait cependant rencontrer des « *difficultés opérationnelles* », reconnaît la mission. Enfin, elle préconise d'abaisser le tarif plafond ou de revoir le taux de participation de la branche Famille utilisé pour le complément de mode de garde pour les enfants de 3 à 6 ans.
Outre cette dizaine de propositions « *prioritaires* », IGAS et IGF ont également identifié des pistes « *additionnelles* ». Celles-ci permettraient notamment d'atténuer la redistribution horizontale bénéficiant aux familles les plus aisées. Trois voies sont évoquées (avec des économies de 220 Ms à 580 Ms €) : suppression de la troisième tranche des allocations familiales, baisse de 10 % du plafond du quotient familial, et plafonnement du quotient conjugal. Pour les familles nombreuses les plus favorisées, le plafond des parts supplémentaires pourrait être réduit de moitié.

Rationalisation

Ces propositions d'économies interviennent après le constat d'« *effets limités* » des politiques familiales sur la natalité, malgré un coût élevé représentant 3,4 % du PIB. En outre, la politique familiale « *poursuit simultanément de multiples objectifs sans hiérarchie entre eux* ». Les deux inspections générales plaident donc pour une rationalisation et évoquent la création d'un crédit d'impôt « *au montant forfaitaire par enfant* » rassemblant les dispositifs « *poursuivant prioritairement un objectif de redistribution horizontale* ».
IGAS et IGF appellent à prioriser plusieurs champs d'action. « *Des mesures de soutien devraient être déployées en faveur de l'accueil formel du jeune enfant, dont la situation est fragilisée depuis plusieurs années* », souligne ainsi la mission. À moyen terme, elle estime « *nécessaire de rationaliser le financement de l'accueil formel tout en incitant à l'augmentation progressive de sa qualité* ». Plusieurs redéploiements en faveur de ce secteur sont avancés, en particulier une réorientation du soutien public « *vers la consolidation des capacités existantes (…) pour l'ensemble des modes d'accueil* ».
Sur le long terme, la mission préconise « *une réflexion sur les congés à destination des parents après la naissance de l'enfant et une plus grande effectivité du service public de la petite enfance* » afin d'« *améliorer la conciliation vie personnelle-vie professionnelle* ». En 2024, seuls 20 % du coût total des politiques familiales (soit 23,4 Mds €) étaient liés à cet objectif. Concrètement, les congés après l'arrivée d'un enfant pourraient être allongés, en majorité ceux destinés aux pères, ce qui permettrait également d'alléger les besoins d'accueil. Pour mémoire, le nouveau congé supplémentaire de naissance est opérationnel depuis le 1er juillet dernier. Le renforcement du soutien aux familles vulnérables s'impose également comme une priorité. Cet objectif pourrait passer par un abondement, ou un élargissement, des prestations familiarisées et du complément familial.

Émilie Guédé

TROIS QUESTIONS À

JULIEN DAMON, sociologue spécialiste des politiques familiales, conseiller scientifique à l'EN3S



IGAS et IGF dressent le constat d'un manque de hiérarchie dans les politiques familiales, faut-il tout remettre à plat ?
En raison de l'histoire, la politique familiale contemporaine est constituée d'une somme d'objectifs et d'instruments à visées différentes et parfois contradictoires. Tout revoir d'un coup de baguette magique est impossible. En revanche, des redéploiements significatifs, comme le recommande le rapport, semblent tout à fait bienvenus. Réviser puissamment le quotient familial et les allocations familiales, mettre l'accent sur les modes de garde plutôt que sur les prestations dites de compensation me paraît aller dans la bonne direction. Les politiques consistant à prendre une mesurette pour économiser quelques dizaines de millions d'euros pour les redéployer vers un autre objectif ne suffisent pas. Il faut un plan d'ensemble pour l'adaptation de la politique familiale à son nouvel environnement.

Le rapport identifie 4,2 Mds € de mesures d'efficience prioritaires, quel regard portez-vous sur cet effort ?
Dans une situation budgétaire si compliquée, personne ne doit s'interdire de regarder son propre nombril et ajuster la politique familiale n'aura pas un impact négatif sur la fécondité. Ce rapport montre bien qu'il faut adapter la politique familiale aux réalités familiales contemporaines et ne pas continuer à penser que des instruments de politique publique montés au fil du temps restent toujours aussi pertinents.
Récemment, l'âge de la majoration des allocations familiales a été révisé et les montants économisés redéployés sur le financement du congé supplémentaire de naissance. Cette mesure isolée va dans le bon sens. Mettre l'accent sur ce qui est le plus conforme aux problématiques contemporaines, dont celles de démographie et de monoparentalité, la question fondamentale des 0-3 ans, du premier enfant, me semble parfaitement à propos.

Quels leviers mobiliser sur l'articulation entre vie privée et vie familiale ?
Comme l'avaient observé l'IGAS et l'IGF dans leur précédente revue de dépenses, en 2021, il faut véritablement réaliser le service public de la petite enfance, c'est-à-dire aller vers une garantie à tous les futurs parents d'avoir un mode de garde qui leur convient, avec une compétence obligatoire du bloc communal. De façon plus large, il serait judicieux de rebasculer, comme le suggèrent les rapports de 2021 et 2026 et le récent rapport parlementaire sur la fécondité, les moyens anciens de la politique familiale (allocations familiales, quotient familial et avantages familiaux de retraite) pour soutenir la réalisation de ce beau projet et que tous les enfants de 0 à 3 ans puissent avoir un mode de garde de qualité. C'est cela la priorité. Avec la pénurie de professionnels qui se profile, il faut vraiment faire preuve de volontarisme, ce qui cautionnerait l'augmentation des dépenses, c'est-à-dire des rémunérations. Cela ne peut pas se faire ex nihilo dans le contexte budgétaire actuel, il faudra réaffecter les dépenses.

COUVERTURE COLLECTIVE

Loi Évin : la DSS dresse le bilan

La loi Évin de 1989 comprend un certain nombre de dispositions clés sur la prévoyance, au sens large, des salariés du privé. Face aux mutations du monde professionnel et de la protection sociale intervenues en près de quatre décennies, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) a consacré un colloque à ce texte fondateur et à ses enjeux.



Une première table-ronde dédiée au maintien de la protection des assurés en cas de changement d'organisme.

Plus de 35 ans après sa promulgation, faut-il réformer la loi Évin ? La question était au cœur du colloque organisé par la DSS, le 9 septembre dernier. Instigateur de cette loi lorsqu'il était ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, Claude Évin considère que ce texte « *continue à structurer le droit de la prévoyance collective en France* ». En 1989, le législateur avait cherché « *un équilibre : protéger les assurés les plus vulnérables (…) sans pour autant fragiliser financièrement les organismes assureurs dont la solidité est elle-même une condition de la protection des assurés sur le long terme* », rappelle-t-il.

Depuis, les besoins ont évolué et les trajectoires professionnelles se sont diversifiées. La fin des clauses de désignation a favorisé la mobilité entre organismes, induisant des problématiques liées aux successions de contrats. « *Près de 37 ans après son adoption, la loi a fait l'objet de modifications ponctuelles mais son économie générale et les grands principes qui la fondent demeurent inchangés* », observe Charles Boriaud, sous-directeur des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire à la DSS.

Changement d'organisme

La préservation de la couverture de l'assuré (par les articles 2 et 7) lors d'un changement d'organisme assureur constitue une des mesures phares du texte. Selon le médiateur de la protection sociale (FIPS), Xavier Lagarde, seules 2 % des saisines reçues sont en lien avec la loi Évin, représentant 5 % des avis. Les articles 2 et 7 n'occupent donc pas une place prépondérante dans les litiges mais « *ces dossiers sont lourds de conséquences, puisque nous parlons le plus souvent de prise en charge d'une invalidité* », précise-t-il. L'identification du « *fait générateur* » (l'événement ou l'origine de la pathologie donnant naissance au droit aux prestations) peut cependant poser des difficultés. Nelly Jean-Marie, avocate cofondatrice du cabinet Avanty, identifie plusieurs pistes d'évolution, notamment une médiation renforcée « *plus incitative, plus contraignante* ». Elle évoque aussi la création d'un fonds permettant une indemnisation de l'assuré le temps de la procédure, ainsi que la mise en place d'une présomption spécifique. De leur côté, les organismes assureurs s'organisent pour « *trouver des solutions simples et efficaces* », indique Sylvie de Ginestet, responsable assurance santé collective au sein de la direction juridique d'Axa. Ils ont ainsi « *développé des accords de place entre les trois familles* ».

Autre mesure phare, l'article 4 organise la continuité de couverture lors du passage à la retraite, permettant à l'ancien salarié de conserver ses garanties. Ce maintien a un coût, lié d'une part à la fin de la participation obligatoire de l'employeur et d'autre part à la hausse des tarifs. Celle-ci est toutefois encadrée les trois premières années (pour atteindre progressivement +50 % par rapport aux actifs). « *La première difficulté que nous rencontrons, c'est un déficit d'information* », observe Xavier Lagarde. Certains retraités ignorent tout du dispositif, et beaucoup sont peu au fait des évolutions tarifaires.

PSC en continuité

Les Ocam rencontrent également des difficultés opérationnelles. Les garanties concernées étant celles en vigueur au moment du départ, une interprétation stricte conduit à « *gérer une multitude de groupes fermés par génération de retraités* », explique Vincent Alazard, avocat au cabinet Rigaud. « *On a souvent un débat sur le niveau des frais de gestion, mais mettre à jour les systèmes d'information, des centaines de contrats, des centaines de documents, des centaines de notices d'information, c'est un coût supplémentaire important* », renchérit Mylène Favre-Béguet, directrice générale adjointe du cabinet d'actuaires-conseils Galéa & Associés.

Côté fonctionnaires, la réforme de la PSC s'inscrit en continuité de la loi Evin, en particulier pour les agents de l'État. « *Il y a encore quelques mois, les agents de la Fonction publique étaient couverts à titre individuel, beaucoup par des mutuelles et c'est historique. Les mécanismes de solidarité pour l'ensemble de nos adhérents protégeaient le passage à la retraite, qui est aussi une rupture, notamment en matière de protection sociale et d'effectivité des droits* », rappelle Mylène Bonnel, vice-présidente déléguée de la MGEN. La réforme prévoit désormais la possibilité pour les retraités, actuels et futurs, de bénéficier des mêmes garanties que les actifs. Toutefois, leur adhésion au contrat collectif reste facultative et peu de concernés ont franchi le pas.

Émilie Guédé

© Cocktail Santé

MÉDICAMENTS

Rapatrier les usines : une idée, mais des obstacles

Depuis 2022, plusieurs candidats à l'élection présidentielle avancent l'idée de faire revenir les unités de production de médicaments dans l'Hexagone en vue d'améliorer l'accès aux traitements les plus courants. Les Suédois ont déjà pris ce virage. Ils mettent toutefois en lumière d'imposantes difficultés structurelles.



Rappelez-vous l'après Covid, ou encore plus récemment l'émergence de la problématique liée à la rupture de stock de médicaments dans les officines de pharmacie, la question qui animait alors les débats politiques était de savoir pourquoi la France est-elle trop dépendante des importations et comment, y remédier. Certains des candidats, parmi les favoris à la gagne, avaient d'ailleurs prévu d'agir en vue de rouvrir de rapatrier des sites de production en France s'ils venaient à gagner les élections de 2022. Nul doute que cette mesure pourrait revenir sur le devant de la scène dans les prochains mois. Dans cette hypothèse, les initiatives prises par le gouvernement suédois depuis plusieurs années soulignent que les défis inhérents à cette orientation stratégique peuvent s'avérer insurmontables.

Quête d'indépendance…

L'équation suédoise est à la fois simple et caractéristique de la réalité du secteur industriel européen : comment être en mesure de constituer un stock suffisant de médicaments pour répondre aux besoins des patients tout en évitant les risques des ruptures ? Mais aussi, et surtout, comment réduire la dépendance aux importations dans un contexte géopolitique où les crises se succèdent (Ukraine, Suez, Iran…) ? Face à ce casse-tête, le gouvernement suédois a opté depuis quelques années pour le renforcement des capacités du laboratoire public national APL jusque-là sous-exploités. De multiples investissements ont été réalisés afin que ses sites de production aient la capacité de produire près de 200 produits génériques en vue de la liste des médicaments essentiels fixée par l'UE. Malgré tout, des trous dans la raquette n'ont pas été comblés. Notamment, en matière d'antibiotiques, où la Suède dénombrait plus de 120 cas de rupture de stock en 2025.

C'est pour pallier cette problématique que le gouvernement a décidé de racheter l'an dernier un site spécialisé dans les comprimés à base de pénicilline. Problème, à l'instar des autres médicaments sortant des usines d'APL, ce dernier n'intervient que dans la phase finale du processus de production. Or, les étapes la précédant reposent exclusivement sur les importations. Principalement, celles des principes actifs pharmaceutiques provenant d'Europe, mais surtout, d'Asie.

…pour un modèle dépendant

L'enjeu économique est ici conséquent avec un marché global des principes actifs pesant environ 60 Mds € en Europe par an, soit 1,5 fois le montant de remboursement de l'Assurance Maladie pour le poste médicament (41,1 Mds € en 2025). Or, sur ce montant, 60 % à 80 % proviennent de Chine ou d'Inde. D'ailleurs, au sein de l'UE, sur le champ de la pénicilline, seule l'Autriche a gardé une chaîne de production verticalement intégrée… enfin presque, car elle dépend malgré tout, en partie, d'importations de matière première. L'explication derrière cette dépendance structurelle envers l'Asie se veut avant tout économique : la création, ou le maintien, d'une chaîne de production de principes actifs nécessitent des investissements colossaux. Pis, la mise en place de telles infrastructures s'inscrit dans des délais très longs se comptant en années. De même, le double effet du plafonnement des prix des génériques imposés par l'UE et la guerre tarifaire menée par la concurrence asiatique, pénalise la compétitivité des industries produisant dans les États membres. Dans une majorité de cas, le *low-cost* européen revient plus cher que son homologue chinois, y compris lorsque les chaînes d'acheminement des médicaments sont impactées par les perturbations géopolitiques. Or, à l'heure des contraintes budgétaires généralisées dans les budgets santé des 27, la question du tarif demeure centrale.

La convergence de ces différents exemples semble indiquer que si l'augmentation de production nationale tend à améliorer les choses, principalement dans l'optique de constituer des stocks stratégiques, elle ne répond pas entièrement au défi de l'autonomie de la production de médicaments. À moins d'y concentrer des moyens financiers conséquents et du temps. Des denrées rares dans la période actuelle.

Alexandre Beau

© Philippe Chagnon / Cocktail Santé

PILOTAGE

Pourquoi il est si difficile de faire de vraies économies ? *

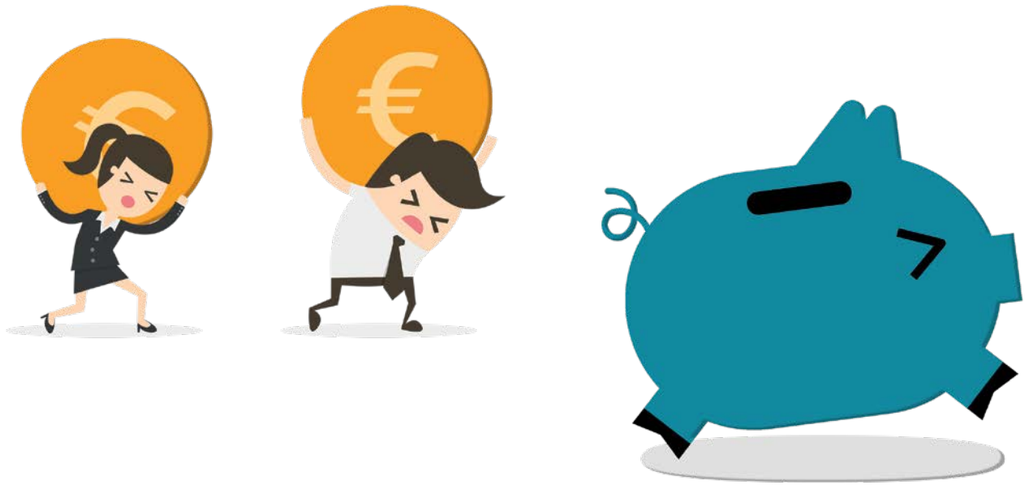

Pour sortir de la nasse financière dans laquelle la France est désormais plongée, le pays doit réduire son train de vie annuel de quelque 20-25 Mds €. Selon une logique type « échelle de perroquet » graduelle jusqu'en 2030 pour atteindre au final le seuil de 130 Mds € de baisse des coûts publics et sociaux. Un défi impossible ?

Un récent titre du quotidien Le Monde résume assez bien la situation de la France. On apprend (ce qui n'est pas une surprise en soi) que 59 % des Français se déclarent inquiets, que 74 % d'entre eux estiment que la situation du pays se détériore et qu'enfin 71 % attendent de l'élection présidentielle d'avril 2027 un véritable changement social et politique. Un ultime souhait qui s'apparente à un oxymore politique tant l'écart entre la demande générale et les réalités économiques et budgétaires est sidérant.

Peut-on simultanément redresser sérieusement les comptes publics et sociaux, relancer la machine économique et satisfaire des hausses de pouvoir d'achat, largement fondées pour les catégories populaires ? Quadrature du cercle pour les uns, mission impossible pour les autres, recours au fameux « y a qu'à, faut qu'on » pour les radicaux. Vu le contexte donc, l'équation paraît insurmontable. Quelques raisons à cela.

Culture politique défavorable

La France fera-t-elle, un jour, partie des économies « frugales » à l'instar de plusieurs nations partenaires ? Peu certain. Car le pays cumule des handicaps. Le premier d'entre eux, et non des moindres, est que la France n'a pas de culture politique portée spontanément à l'acceptation d'effort collectif accepté, partagé et inscrit dans la durée. Nous ne sommes plus dans les temps anciens où un « chef à plumes » tapait du poing sur la table et appelait ses compatriotes à la responsabilité. Le consensus économique ne fait pas partie des gênes du pays. Ni les politiques, ni les médias de toutes sortes, ni les corps intermédiaires ne participent à une pédagogie de responsabilité.

Il suffit pour s'en convaincre de quêter les titres de presse, les plateaux des radios et autres télévisions, sans oublier l'amoncellement des communiqués de presse. L'actualité n'est faite que de revendications et de protestations, justifiées souvent mais au prix d'une question lancinante sur le « comment résoudre le problème ».

Les premiers pas de la campagne électorale de la présidentielle d'avril 2027 confirment ce constat séculaire. Aucun candidat connu à ce jour n'annonce de plan sérieux d'économies sur la sphère publique. Pis encore, sur les projets de budgets pour 2027, ils réfutent toute perspective de rabotage des situations. Au-delà, histoire de se donner bonne conscience, la plupart d'entre eux promettent d'instaurer, une fois élu (e), la fameuse « règle d'or » de respect d'équilibre financier dans la Constitution. Une promesse fumeuse plutôt, si ce n'est inconstitutionnelle au demeurant.

Du coup, comme libérés du poids de l'accusation d'irresponsabilité, leurs projets ne sont que dépenses ou économies fantasmagoriques.

Économie anémiée

Second handicap dans la démarche, les mutations négatives de l'économie nationale depuis plusieurs années. Là, où le monde accélère ses mutations, la France stagne ou presque.

Le pays perd peu à peu son économie de production pour devenir une terre de consommation. Elle importe de plus en plus les produits de la vie courante. Alimentation, voitures, technologies, médicaments pour ne citer que quelques domaines, autrefois pas trop mal placés en matière de production et d'exportation. Conséquence de tout cela, un recul de la valeur ajoutée intrinsèque de l'économie. Et l'obligation pour les gouvernements d'utiliser alors les fonds publics et sociaux pour soutenir nombre d'entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Recul de la productivité, assèchement du tissu industriel et des territoires économiques, stagnation des salaires et des revenus d'une économie très centrée sur des services à faible valeur ajoutée.

Illustration de l'écartèlement accru de l'économie, la situation florissante des 120 plus grandes entreprises cotées au CAC 40 et le reste du pays. Les premières annoncent des chiffres d'affaires globaux équivalent à 110 % du PIB national et des bénéfices à la clé en hausse continue. Malheur pour les « autochtones », 80 % de cette performance est réalisée à l'international !

À la différence de l'Allemagne, voire de l'Italie, notre tissu des PME, en dépit de progrès ici et là, demeure celui des entreprises de territoires où elles se nichent et des revenus qu'elles permettent.

Si on se plonge dans les détails des chiffres de la croissance et de l'économie globale, et selon les secteurs, on est stupéfait par cette fracture qui ne fait que s'accroître. Évidemment, tout cela induit une économie fondée davantage sur la demande, elle-même permise par des facilités budgétaires, sociales et fiscales.



REPÈRES

- **5 %** au mieux de déficit public en 2026 (4,9 % prévu). Sans corrections, **6 %** en 2027 et **7 %** pour les années 2028-2029.
- **118 %** du PIB de taux de dette fin 2026, **130 %** d'ici 2029, à situation constante.
- De **20 à 25 Mds €** d'économies et de recettes nouvelles à obtenir *a minima* en 2027 et à poursuivre jusqu'en 2030 (quatre exercices budgétaires) graduellement (principe d'échelle de perroquet) pour atteindre le seuil de 130 Mds €, base de retour de l'économie dans les clous européens
- Un taux d'intérêt de **4,5 %** sur les emprunts d'obligation à dix ans fin septembre 2026 (contre 1 % à l'Allemagne…).
- A règles constantes, les dépenses nouvelles, d'ici 2030, en matière de protection sociale à financer sont de **40 Mds €** pour l'Assurance Maladie (données CNAM), de **47 Mds €** pour la retraite (données COR) et **12 Mds €** pour la perte d'autonomie (donnée CNSA).

Des revenus et emplois imbriqués avec l'État

Le chiffre est considérable. Il synthétise en quelque sorte la problématique du redressement des comptes publics et sociaux. En 2024, sur la foi d'une expertise solide et partagée, il apparaît que 57 % des ménages sont bénéficiaires nets des prestations de l'État « providence ». Autrement dit, près de 60 % de la population dépend de l'État et du système social pour améliorer son mode de vie courant au-delà de son revenu de travail et du solde des prélèvements dus. Qu'il s'agisse des prestations sociales, des aides publiques directes et indirectes (cas aussi pour les aides aux entreprises).

En outre, l'emploi public, et même une large partie du secteur privé, dépend du niveau et de la dynamique de la dépense collective. C'est évidemment valable pour les quelque 5,8 millions d'emplois au sein des trois fonctions publiques (État, Collectivités territoriales et hôpitaux), mais aussi dans le privé. Rien que sur le secteur de la santé (12 % du PIB) cohabitent plus de 2 millions d'emplois tous aspects confondus. On peut y adjoindre les centaines de milliers de postes dans le médico-social, le social public, etc.

L'imbrication est totale ! Toute mesure impactant significativement le système social porte donc à conséquences directes. En termes de revenus, de pouvoir d'achat, d'emplois, d'équilibre territorial. D'autant qu'une large fraction de ces emplois sont publics et statutaires. Ce qui asphyxie les propos faciles sur les suppressions massives d'institutions publiques (agences et autres) comme remède miracle à la crise.

La France à la diète ?

Bref, le lecteur l'aura compris. À défaut, entre autres choix collectifs courageux, de capacités de mobilisation d'une épargne abondante pour faire émerger de nouveaux pôles de croissance et de développement, couplés avec des mesures d'économies fortes dans les dépenses collectives, le salut sera difficile à garantir. Il faudra beaucoup de temps à tout le moins. Car le recours à des mesures brutales porte le risque de casser un peu plus le faible acquis de croissance. Mais, clairement, le pays doit inverser la tendance. Peu sûr qu'il soit prêt pour une longue diète publique et sociale. Peut-être, selon les conditions mises pour assurer l'équité devant l'effort..

Pascal Beau

** Le second volet de l'analyse portera sur des projections concrètes tant sur les économies à réaliser (détails par domaine) que sur les hausses potentielles de recettes à arrêter. Le tout en vue d'obtenir en 2030 le retour à la règle du déficit à 3 % et la stabilisation de la dette générale.*

© Magnifica / Montage

LA MNT AUX CÔTÉS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX



ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER

1re mutuelle des agents des services publics locaux, la Mutuelle Nationale Territoriale accompagne les collectivités et établissements publics dans le déploiement de la protection sociale complémentaire.
Ancrée dans les territoires, la MNT propose des solutions adaptées en santé comme en prévoyance, des actions de prévention ciblées et une gestion de qualité, au service des employeurs publics et de leurs agents, dans le respect des valeurs de solidarité.

Joël, Karine et Guillaume, agents territoriaux.

RETROUVEZ NOS ENGAGEMENTS ET NOS ACTUALITÉS SUR MNT.FR

1re mutuelle des agents des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER

MNT GROUPE VYV

Mutuelle Nationale Territoriale : 1re mutuelle des agents des services publics locaux en cotisations, classement Argus de l'assurance, 2025.
Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 775 678 584. Siège social : 3 square Max Hymans, 75015 Paris. Septembre 2026 - Crédits photos : Livia Saavedra, Alexis Pazoumian - Photographies retouchées - Document à caractère publicitaire et non contractuel.